

On lit encore, quelques phrases plus loin :

On nous a accusés d'avoir retardé les affaires de la Chambre, de l'avoir empêchée de travailler.

Cette accusation n'a pas été portée dans le cas actuel, car la question a déjà été tirée au clair par la déclaration franche du premier ministre que j'ai citée tantôt.

Monsieur l'Orateur, je nie cela entièrement; cette assertion ne repose sur aucun fondement. Si les affaires de la Chambre ne sont pas plus avancées qu'elles le sont, la faute n'en est pas à l'opposition, mais au gouvernement.

Tel est, monsieur l'Orateur, l'état de choses actuel. En effet, lorsque le premier ministre part en tournée électorale d'exploration, il parle des excellents états de service du gouvernement actuel et du nombre de mesures législatives qu'il a fait adopter. Voilà ce qu'il dit à l'extérieur de la Chambre. Sir Wilfrid déclarait encore :

Il est absolument vrai que lorsque le 1^{er} avril est arrivé, aucun subside n'était voté, et l'exercice financier était terminé; mais si le budget n'a pas été voté plus tôt, à qui la faute? Le gouvernement a-t-il demandé les subsides à la Chambre, et l'opposition les a-t-elle refusés?

Puis, dans la même colonne, on voit que sir Wilfrid avait ajouté :

Tout le monde sait que chaque fois qu'une mesure d'importance publique a été soumise à la Chambre, nous l'avons étudiée et adoptée.

C'est notre attitude aujourd'hui, monsieur l'Orateur, chaque mesure législative que le gouvernement a présentée et fait étudier a été adoptée. En vérité, nous voulions tellement que le gouvernement nous présente des mesures qu'il n'a pas encore soumises que nous avons appuyé une motion tendant à l'ajournement des travaux de la Chambre afin que le gouvernement puisse nous les présenter. Puis, sir Wilfrid Laurier poursuivait :

Il est vrai, monsieur l'Orateur, que nous avons combattu l'adoption d'une certaine mesure; il est vrai que nous avons combattu le projet d'aide à la marine. Nous l'avons combattu de toutes nos forces; nous avons invoqué à son encontre tous les moyens autorisés par le Règlement de la Chambre. Doit-on prétendre que dans l'exercice de ce droit d'intrépide opposition, nous avons fait quoi que ce soit qui fut en contravention aux traditions les plus saines du gouvernement parlementaire?

Monsieur l'Orateur, ces paroles prononcées en 1913 nous reviennent aujourd'hui et peuvent s'appliquer à la situation actuelle. Il a ajouté :

Monsieur l'Orateur, de tout temps, en cette Chambre, de tout temps dans le Parlement de la mère patrie, il s'est présenté des questions auxquelles la minorité jugeait qu'il était de son devoir de faire la plus vive opposition. Aux termes du Règlement, on compte que les deux partis vont prendre part à l'expédition de la besogne, comme le premier ministre l'a déclaré aujourd'hui, et c'est ainsi que les choses se passent en général; mais il se présente des circonstances, je le répète, dans lesquelles une opposition, ou une minorité, se doit à elle-même

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

en conséquence de ses opinions prononcées relativement à quelque mesure publique, de combattre l'adoption de cette mesure par tous les moyens à sa disposition.

Nous avons tout simplement suivi l'idée du Parlement que se faisait ce grand parlementaire. Ensuite, sir Wilfrid a poursuivi en disant que le remède, ce n'est ni le règlement de clôture, ni l'application de la force brutale. Le remède, a-t-il dit, c'est un appel au peuple. Voici ce qu'il a ajouté, comme on le voit à la colonne 7654 :

N'est-ce pas le peuple qui est appelé à décider entre le gouvernement et l'opposition...

Puis il a dit :

Je suis convaincu que le premier ministre n'a pas jugé très agréable la tâche dont il est chargé aujourd'hui; et pour ma part, quand je compare ma conduite avec la sienne, je me félicite d'avoir résisté aux demandes de ceux qui auraient voulu m'engager à appliquer une règle de clôture; je me félicite d'avoir, le moment venu, fait appel au peuple sur la question de la réciprocité.

Puis, comme en font foi les colonnes 7654 à 7657, il a prononcé des paroles très significatives. Il a indiqué le nombre de fois où la clôture a été appliquée lorsqu'il y avait obstruction. Il a dit ensuite que dans chaque cas l'opposition avait raison, comme elle a raison aujourd'hui.

Le premier ministre m'a demandé pourquoi nous n'avions pas aboli la clôture. Nous étions prêts à présenter la mesure à la Chambre, mais il y avait d'autres questions dont il fallait s'occuper. Nous croyions à l'octroi de la priorité aux questions qui exigeaient une attention immédiate. Un comité du Règlement fut établi, mais il n'a pas fait une telle recommandation. Nous avons toujours dit que nous n'imposerions pas la clôture, et c'est la ligne de conduite que nous avons adoptée, bien que, en réalité, nous ne l'ayons pas abolie comme nous l'avions annoncé. La mesure législative était prête, et lorsque nous avons subi la défaite, nous ne pouvions que l'accepter et tenir une consultation électorale.

L'hon. M. Pickersgill : Monsieur l'Orateur, je suis certain que le très honorable représentant ne s'oppose pas à ce que je fasse mention d'un simple fait. Le très honorable représentant se rappellera une motion qu'il a proposée pour que la question soit déferée à un comité. En cette occasion, parlant au nom de l'opposition officielle d'alors, j'ai offert d'appuyer l'abolition immédiate de la clôture. Le très honorable représentant aurait donc pu l'abolir ce jour-là, sans prolonger le débat.

Le très hon. M. Diefenbaker : Monsieur l'Orateur, cette interruption est des plus profitables. Je demande maintenant à l'honorable représentant, avec les convictions qu'il avait au sujet de la clôture: Comment votera-t-il quand une motion sera présentée à la Chambre? Suivra-t-il ses principes ou son parti?